

Réclamez ce que vous valez vraiment !

Le salaire complet une proposition pour :

- Regagner en pouvoir d'achat sans déficit, dette ou impôt supplémentaires
- Respecter les traités internationaux que notre pays a signés

Le salaire complet, c'est ce que vous valez vraiment. Pour acheter votre travail votre employeur paie votre salaire, des charges sociales dites patronales et salariales.

Ces charges paient vos assurances maladie, accident du travail, veuvage, chômage et vieillesse (retraite). Vous n'avez aucun contrôle sur ces sommes qui sont versées à des organismes étatiques en situation de monopole.

Lorsque vous recevez un salaire ou une prime nette de 1 000 €, votre entreprise débourse en moyenne 820 € de charges patronales et salariales (1) (2).

Le montant des charges salariales représente 28% du salaire net. Le montant des charges sociales patronales représente 54% du salaire net. Le montant total des charges représentent 82% du salaire net.

Pour 1 000 € de salaire net, votre salaire complet est de 1 820 €.

Pour 2 000 € de salaire net, votre salaire complet est de 4 430 € (du fait de certains effets progressifs ou de seuil)

La proposition du ML2D :

vous touchez votre salaire complet puis vous acquittez vos assurances sociales en vous affiliant à l'assureur de votre choix. Ce pourrait être l'assurance maladie et l'assurance vieillesse (organismes publics) mais aussi un des nombreux assureurs de l'Union européenne.

C'est ce que font les autres citoyens européens, c'est ce que font les Suisses. La France est championne du monde de la fiscalité et des charges sociales. Les mêmes assurances coutent moins cher dans les autres systèmes parce qu'ils sont ouverts à la concurrence. Le monopole est toujours nuisible à la performance.

la concurrence, c'est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme.

Frédéric Bastiat (3)

En Suisse, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, les bulletins de paye comportent entre trois et cinq lignes. Les rues ne sont pas jonchées d'agonisants exclus des hôpitaux et de mendiants au chômage sans indemnités. Le pouvoir d'achat des habitants de ces pays est supérieur au nôtre.

La maladie comporte deux volets : les soins nécessaires et l'indemnisation des jours non travaillés. Vous pourriez être libre de choisir une franchise pour ce dernier point exactement comme pour votre voiture. Vous pourriez décider que vous prenez le risque de ne pas percevoir de salaire pendant 1 jour, 2 jours, 1 semaine,... A vous de choisir selon vos préférences.

La vieillesse n'est plus un risque, c'est – avec l'augmentation de la durée de vie – une certitude. Le système français de retraite par répartition est injuste, déresponsabilisant et inadapté : nous payons pour les anciens et nous acceptons que dans le futur les jeunes paient pour nous. Compte-tenu de la démographie vieillissante, il y a de moins en moins de jeunes actifs pour supporter de plus en plus de retraités. Ce système est au bord de la faillite et ne tient que par le recours à la dette publique et à l'impôt. Les pensions de la CNAV deviennent indigentes. Là encore, reprenons la main et assurons-nous des retraites décentes sans peser sur les jeunes générations encore sur les bancs de l'école ou de l'université.

Touchez votre salaire complet et choisissez votre assureur social comme vous choisissez votre responsabilité civile, votre assurance automobile, votre forfait télécom...

Ce que nous proposons fonctionne ailleurs, dans des pays à fort niveau de vie où le système de santé est excellent et où le taux de chômage est deux à trois fois inférieur au nôtre et où les retraités ne sont pas misérables.

Nos réformes ne coûtent rien et sont sans risque de vous coûter plus cher. Puisque nos services publics sont excellents, ils n'ont rien à craindre de la concurrence et vous restez libre de les choisir.

Ne vous laissez plus confisquer la moitié de votre salaire. Reprenez la main. Votez ML2D.

Et la solidarité dans tout ça ? La solidarité, c'est l'impôt !

Rappelons que la CMU, l'assurance maladie des plus démunis est actuellement financée par les assurances complémentaires de santé, via la taxe de solidarité nationale (4).

L'allocation de solidarité aux personnes âgées versée par le FSV est financée par l'impôt via la CSG (5) .

(1) <https://www.expert-comptable-tpe.fr/articles/charges-sociales-montant-salaire/>

(2) Si votre employeur bénéficie du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) il paiera 730 €.

(3) [Chapitre X des Harmonies économiques](#)

(4) <http://www.cmu.fr/budget-fonds-cmu.php>

(5) <http://www.fsv.fr/financement/>